

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Harcèlement et discrimination en milieu professionnel : les hauts cadres de l'administration en formation

Sveltana NTSAME NDONG  
Libreville/Gabon

DANS le cadre du programme "Gabon-Égalité" porté par la première dame Sylvia Bongo Ondimba, le ministère en charge de la Fonction publique, conjointement avec le ministère de la Justice, garde des Sceaux, chargé des Droits de l'Homme, ont organisé, hier à l'amphithéâtre de l'immeuble Arambo, un séminaire de formation sur la mise en œuvre de la procédure pénale dans le cadre du harcèlement et de la discrimination en milieu professionnel. C'est la secrétaire générale du ministère de la Fonction publique, Ingrid O. Litchangou-Moutendi Mayila, qui a présidé cette rencontre à l'intention des hauts cadres de l'administration pu-

blique. Laquelle, selon le directeur général de la Fonction publique, Édouard Mfoula Mbome, fait suite à la phase de sensibilisation et de vulgarisation de la loi 10/2 016 portant harcèlement et discrimination en milieu professionnel et du Code du travail menée en amont à l'endroit de ces mêmes acteurs.

Objectif : donner aux participants les rudiments nécessaires pour orienter les victimes de harcèlement et de discrimination en milieu professionnel dans le cadre de la procédure pénale.

Dans sa communication, le procureur de la République adjoint près le tribunal de première instance de Libreville, Nina Sandrine Moutsinga, a, entre autres, indiqué que le harcèlement et la discrimination sont des infractions qui sont prévues et punies par la loi pénale,



La procédure pénale en matière de lutte contre le harcèlement et la discrimination en milieu professionnel expliquée.

notamment les articles 257-10 et 291-1-3.

Dans le même sens, l'oratrice a rappelé que "les victimes desdits phénomènes ont la possibilité de

porter plainte soit auprès des unités de police ou de gendarmerie soit au niveau du parquet, etc. Les peines encourues sont diverses : pour le harcèlement sexuel c'est

au plus six ans d'emprisonnement, pour le harcèlement moral, c'est 2 ans d'emprisonnement au plus et 2 millions d'amendes. Pareil pour la discrimination. "

## Droits de l'Homme : les prisons sont-elles utiles pour l'avenir de la société ?



La présentation de l'ouvrage sur cette problématique à l'Université internationale de Libreville.

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

ÉTABLISSEMENTS clos aménagés pour recevoir des délinquants condamnés à une peine privative de liberté, ou des prévenus en instance de jugement, les prisons existent pour assurer la protection de la société, prévenir la commission de nouvelles infractions et restaurer l'équilibre social.

Ancienne étudiante à la faculté de droit et de sciences politiques de l'Université internationale de Libreville (UIL), située à Essassa, Ruth Marie Bekoung Siadous et

le Pr Fweley Diangitukwa s'interrogent sur leur valeur. "Les prisons sont-elles utiles pour l'avenir des sociétés ? Droits de l'Homme et milieu carcéral : le cas du Gabon" est le titre du livre de 314 pages qu'ils viennent de commettre. Subdivisé en cinq chapitres, cet ouvrage expose, entre autres, toute la législation nationale et internationale en matière de droits de l'Homme, présente l'organisation du milieu carcéral, effectue son étude immersive, et dégage des pistes de solutions aussi bien pour améliorer les conditions du détenu, que pour parfaire l'environnement professionnel de

l'agent pénitentiaire.

Selon ces auteurs, les prisons sont utiles à la société lorsqu'elles jouent correctement leur rôle qui se décline en trois axes : punir l'auteur de l'infraction, favoriser son amendement, et mettre en place des mécanismes pour son insertion ou sa réinsertion dans la société. "Une fois l'acte antisocial réprimé, il faut éduquer, transformer et rendre le prisonnier meilleur. Après qu'il a payé sa dette, on l'accompagne dans le processus d'insertion et de réinsertion au sein de la société", explique Ruth Marie Bekoung Siadous.

Raison pour laquelle le livre propose, entre autres, comme solutions, la création au sein des prisons d'un service post-pénal dont la mission sera de réfléchir sur l'après-incarcération. Mais également l'institution d'un foyer de réinsertion sociale pour accueillir le détenu à sa sortie de la maison d'arrêt, et dont le rôle serait de limiter les cas de récidive et réinstaurer la confiance en lui en cas de rejet des siens ou de la société.

## Formation : l'UCO ouvre sa représentation à Libreville



La remise officielle des documents au terme de la présentation.

H.N.M  
Libreville/Gabon

AU cours d'une conférence de presse le 23 mars passé, la représentante Afrique de cet établissement, accompagnée du représentant officiel au Gabon, a présenté la particularité de l'université catholique de l'Ouest (UCO) qui vient d'ouvrir son bureau officiel à Libreville. Celle-ci compte 6 facultés parmi lesquelles le Droit, l'Économie, les Sciences humaines et sociales.

L'objectif de cette rencontre avec la presse aura été d'informer sur les prestations de cette université qui existe depuis 1875. Son but est d'accompagner les étudiants et de former l'élite. L'une des valeurs principales de cet temple du savoir, c'est la proximité avec l'apprenant. Des étudiants gabonais y sont inscrits depuis 5 ans et nombreux parmi eux bénéficient de la bourse octroyée par l'État via l'ANBG. "Cette représentation implantée à Libreville aura pour mission d'assister les étudiants dans leurs formalités d'études à l'étranger (choix du cursus, financement, vie sur place)", a indiqué Juldas Stevince Biwagou, coordonnateur du bureau officiel.

De plus, précise Khady Diabaté, représentante UCO Gabon, "elle aura pour vocation de conjuguer excellence – de l'enseignement et de la recherche – et opportunité d'offrir aux étudiants une ouverture sur le monde.